

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 12 avril 2022 à 19 h 30*, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur le conseiller Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire André Descôteaux

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale, greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les conseillers Steeve Desmarais et Jean Précourt sont absents, avec une absence motivée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 31

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-119

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert et en y ajoutant les items suivants :

- a) Autorisation de paiement Therrien Couture Jolicoeur – honoraires professionnels – dossier Hôtel Traversy (468,62 \$ taxes en sus)
- b) Autorisation de paiement Therrien Couture Jolicoeur - honoraires professionnels – divers dossiers (405,00 \$ taxes en sus)

- 01. Moment de recueillement ;
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;
- 03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 ;
- 04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2022 ;
- 05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2022 ;
- 06. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

- 07. Mandat monsieur André Descôteaux, maire et madame Lyne Boisvert, directrice générale pour prendre des renseignements auprès de Les Services EXP Inc.
- 08. Autorisation de paiement Service de génie FQM – démolition Hôtel Traversy (796,77 \$ taxes en sus)

09. Autorisation de paiement Service de génie FQM – glissement de terrain rang de l'Île (419,68 \$ taxes en sus)
10. Mandat monsieur André Descôteaux, maire et madame Lyne Boisvert, directrice générale – pour une rencontre en présentielle avec monsieur Dominic Lachance de la FQM

VOIRIE MUNICIPALE

11. Panneau de signalisation pour les propriétaires du chemin privé (chemin Rouillard)

HYGIÈNE DU MILIEU

12. Demande branchement aqueduc/égout Bianca Nadeau 172 A, rang de l'Île
13. Autorisation de paiement service de génie Techni-Consultant – eau jaune rang de l'île (1 032,38 \$ taxes en sus)
14. Autorisation de paiement service de génie Techni-Consultant – agrandissement du site des neiges usées (1 039,00 \$ taxes en sus)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15. Demande d'appui dossier CPTAQ – Ferme Maquille Joane Dujardin
16. Autorisation de paiement à Therrien Entrepreneur général – Déplacement de la Borne de purge Métro Rouillard et Frères
17. Dérogation mineure – monsieur Richard Ally, 124, rang de l'Île
18. Demande de madame Joanie Champagne et monsieur Alexandre Lemire – clôture terrain de la municipalité
19. Avis de motion règlement 233-2022 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation
20. Adoption 2^e projet du règlement 232-2022 modifiant le règlement 160-2017 pour créer une zone récréotouristique – camping Gaétan Moudou
21. Résolution droits acquis – 5 000 m²
22. Demande de moratoire – limite du littoral

LOISIRS ET CULTURE

23. Fête nationale 2022 – Autorisation signataires
24. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
25. Résolution pour l'Ukraine
26. Règlement 164-2017 – vignettes de stationnement de la rampe de mise à l'eau – modification de la grille tarifaire pour l'année 2022
27. Embauche Joanie Courchesne – responsable saison 2022 soccer
28. Demande au ministère des Transports – Cyclothon 2022 autorisation de circuler

-
29. Affaires diverses ;
 30. Documents déposés ;
 31. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions ;
 32. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 14 mars 2022*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Nathalie Traversy demande l'**abrogation** de la résolution 2022-03-97 adoptée lors de la séance de conseil du 14 mars 2022 concernant l'octroi d'abattage de trois arbres, donné à L'Entreprise Arboriculture de Beauce inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

2022-04-120

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 14 mars 2022* tout apportant la correction mentionnée ci-haut, et en inscrivant dans la marge que ladite résolution est abrogée.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2022

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 17 mars 2022*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-121

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 17 mars 2022* et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2022

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 22 mars 2022*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-122

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 22 mars 2022* et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mars 2022 ;

2022-04-123

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2022.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de avril

ANNÉE 2022

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8624	Annulé	-
2	8625	FQM - HP Hôtel dossiers: Hôtel Traversy, glissement terrain, soutien technique	6 047.82 \$
3	8626	Les Services EXP - HP rang Du Haut-De-La-Rivière	7 481.42 \$
4	8627	Techni-Consultants inc. - HP plan d'intervention TECQ	1 286.72 \$
Sous-total des factures déjà payées			14 815.96 \$

Kilométrage, dépense payée avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de mars 2022	10.50 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire des mois de janvier, février 2022	135.68 \$
Sous-total des factures déjà payées			10.50 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de mars 2022	1 393.59 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de février 2022	7 822.77 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mars 2022	17 388.72 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Quote-part service informatique	1 400.00 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mars 2022	7 764.10 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mars 2022	5 185.42 \$
7		Société de l'assurance automobile - Immatriculation des véhicules municipaux	1 579.43 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois de mars 2022	18.34 \$
9		Télu Mobilité - Cellulaire dg + panneau numérique	99.13 \$
10		Visa Desjardins - Zoom, Microsoft, étai, frais de poste	466.65 \$
11		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			43 158.39 \$

Fournisseurs 2021

1	8628	André Descôteaux - Déplacements: Diverses rencontres MRC, Centre de service scolaire de la Riveraine	118.80 \$
2	8629	Côté Fleury - Contrôle d'accès pour la barrière garage, remplacement barres paniques	10 025.26 \$
Sous-total des factures déjà payées			10 144.06 \$

Fournisseurs 2022

1	8630	Mongrain-Roy Katy - Subvention natation (Nolan Desmarais)	35.75 \$
2	8631	Boisvert Lyne - Réfrigérateur, tablettes (6), crayon Apple (7), étagère, table, chaises, présentoir, postes	15 650.46 \$
3	8632	Veilleux Geneviève - Subvention Cheerleading (Emy Boucher)	47.50 \$
4	8633	Buropro - Photocopies du mois de mars 2022	262.15 \$
5	8634	Conseil des Abénakis d'Odanak - Gestion des résidus végétaux	758.00 \$
6	8635	Dépanneur Pierreville - Essence camions	524.94 \$
7	8636	Dépanneur Ultramar - Diesel tracteur	182.64 \$
8	8637	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutations de février 2022	55.00 \$
9	8638	Garage Pierre Dufresne - Changement d'huile (Sierra - F250) + Lumière clignotant Sierra	224.34 \$
10	8639	L'annonceur - Publicité dans la section affaires	80.48 \$
11	8640	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	649.04 \$
12	8641	Les Entreprises Bergeron 2099 inc. - Site neiges usées, rue Plamondon	4 024.13 \$
13	8642	Logesco - Ordinateurs, imprimantes, écran	12 819.35 \$
14	8643	Petite-Caisse - Classeurs, lait, eau, produits nettoyants, masques, piles	243.60 \$
15	8644	Mégaburo - Diverses papeteries	200.52 \$

16	8645	Office d'Habitation Nicolet-Yamaska - 1e révision budgétaire 2022	236.00 \$
17	8646	Patrick Morin - Protège ampoules, ampoules, asphalte froide.	113.51 \$
18	8647	Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau mensuel	18 555.02 \$
19	8648	R.G.M.R Bas Saint-François - 3/12 vers. Quote-part + étiquette en surplus	19 976.27 \$
20	8649	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Intervention 37 Georges	11 180.10 \$
21	8650	Réseau Biblio - Reliures de livres	25.71 \$
22	8651	Messer - Location de bouteille d'Oxygène + acétylène	276.27 \$
23	8652	Lavoie Andora - Entretien de la patinoire ND 2021-2022	1 200.00 \$
24	8653	ADMQ - Formation préparation et rédaction des Procès-verbaux	218.45 \$
25	8654	ADN Communication - Alertes municipales du mois de mars 2022	52.66 \$
26	8655	Courrier Sud - Appel d'offre démolition Hôtel Traversy	796.78 \$
27	8656	Thomson Reuters - Accès à l'information Loi annotée MAJ #54	138.60 \$
28	8657	Gamelin Yvon - Déneigements des stationnements	1 474.39 \$
29	8658	Fleury Audrey - Subvention Hockey (Kody et Greg Trudel)	140.00 \$
30	8659	Hawktree Solutions - Défibrillateur	2 076.70 \$
Sous-total des factures à payer			92 218.36 \$

Total des factures du mois	160 347.27 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

07. MANDAT MONSIEUR ANDRÉ DESCÔTEAUX, MAIRE ET MADAME LYNE BOISVERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE – pour prendre des renseignements auprès de Les Services EXP Inc.

Cet item est reporté.

08. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE FQM – démolition Hôtel Traversy (796,77 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de démolition de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 28 février 2022, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Moëzz Chebbi au tarif horaire de 88,86 \$ pour un total de 3 hres de travail ;
Monsieur Jean-Pierre Dufour au tarif horaire de 104,92 \$ pour un total de 4 hres de travail ;
Madame Émilie Blyth au tarif horaire de 73,67 \$ pour un total de 1,5 hres de travail ;

2022-04-124

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM d'une somme de ± 796,77 \$ (taxes en sus) pour la préparation du devis de démolition, la rédaction de devis, les derniers ajustements avant le dépôt et la finalisation du devis.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

**09. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE FQM
– Glissement de terrain rang de l'Île (419,68 \$ taxes en sus)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du premier glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la FQM au 28 février 2022 se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif de tarif horaire de 104,92 \$ pour un total de 4 hres de travail ;

2022-04-125

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 419,68 \$ (taxes en sus) pour la gestion de projet et le soutien à la gestion contractuelle, dans le cadre des travaux de stabilisation du premier glissement de terrain sur le rang de l'Île.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

**10. MANDAT MONSIEUR ANDRÉ DESCÔTEAUX, MAIRE ET
MADAME LYNE BOISVERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE –
pour une rencontre en présentielle avec monsieur Dominic
Lachance de la FQM -**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a plusieurs interrogations relatives aux divers dossiers en cours avec la Fédération Québécoise des municipalités concernant les services d'ingénieries dans le futur ;

2022-04-126

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Monsieur André Descôteaux, maire et Madame Lyne Boisvert,

Directrice générale pour rencontrer Monsieur Dominic Lachance directeur du service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités à Québec afin de discuter des problématiques rencontrés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Frais de déplacement- Élus » 02 110 00 310

VOIRIE MUNICIPALE

11. PANNEAU DE SIGNALISATION POUR LES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN PRIVÉ (CHEMIN ROUILLARD)

CONSIDÉRANT La demande des résidents du chemin Rouillard à l'effet de pouvoir être identifier à partir de la route 226;

CONSIDÉRANT QUE les services d'urgences, ambulances, sûreté du Québec et service d'incendie pourraient localiser les citoyens plus rapidement ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-127

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au ministère des Transports l'autorisation d'y installer leur panneau ;

QUE la responsabilité et l'entretien de ce panneau incombe aux propriétaires de ce chemin privé.

HYGIÈNE DU MILIEU

12. DEMANDE DE BRANCHEMENT AQUEDUC/ÉGOUT BIANCA NADEAU – 172 A, rang de l'île

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 172 A, rang de l'Île a fait une demande à la Municipalité de Pierreville afin de se raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité est en accord avec la demande de raccordement du propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-128

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement à l'aqueduc municipal et au réseau d'égout de la propriété sise au 172 A, rang de l'Île et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité ;

QUE les frais de raccordement c'est-à-dire le matériel et la main d'œuvre, ainsi que tous les frais afférents en 2022 ;

QU'afin d'être équitable, cette propriété n'aura aucun droit à la réserve cumulée du réseau d'assainissement des eaux usées ;

QUE les travaux seront sous la supervision de notre inspecteur municipal, monsieur Sylvain-Bardier.

**13. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE
TECHNI-CONSULTANT – Eau jaune rang de l’Île (1 032,38 \$
taxes en sus)**

CONSIDÉRANT QUE des résidents dans le rang de l’Île sont aux prises avec des problématiques d’eau jaune ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a été mandaté par la municipalité afin de trouver les causes de ce problème avec l’eau jaune ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la firme Techni-Consultant au 31 mars 2022 et se détaillant ainsi :

Monsieur Luc Arseneault au tarif horaire de 69,50 \$ pour un total de 12,75 hres de travail ;

Monsieur David Lafontaine au tarif horaire de 97,50 \$ pour un total de 1,50 hres de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-129

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des honoraires soumis par la firme Techni-Consultant, pour une somme de 1 032,38 \$ (taxes en sus) pour l’analyse du secteur ainsi que des conduites problématiques. De plus une étude des données d’Environor a été effectué et une visite des lieux et recommandation pour les routes de rinçage et de suivis.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Service Génie-Eau jaune Rg de l’Île » 02 413 00 411

**14. AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICE DE GÉNIE
TECHNI-CONSULTANT – Agrandissement du site des neiges
usées (1 039,00 \$ taxes en sus)**

CONSIDÉRANT QU’un mandat a été octroyé à la Techni-Consultant concernant le dossier de l’agrandissement du site des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la firme Techni-Consultant au 31 mars 2022 et se détaillant ainsi :

Monsieur Luc Arseneault au tarif horaire de 69,50 \$ pour un total de 14,00 hres de travail ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Arseneault s’est rendu sur les lieux rue Lefebvre le 23 mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-130

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des honoraires soumis par la firme Techni-Consultant, pour une somme de 1 039,00 \$ (taxes en sus) pour la collecte de données avec les travaux publics, la détermination du mandat avec EXP et la transmission de courriels au MELCC du plan d’action.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Honoraires FQM » 02 330 00 951

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15. DEMANDE D'APPUI DOSSIER CPTAQ – Ferme Maquille Joan Dujardin

CONSIDÉRANT QUE Ferme Maquille inc. – Joan Dujardin désire acquérir une ferme horticole d'environ 4,66 hectares sise dans le rang Chenal Tardif à Pierreville, sur les lots 5 743 468, 5 744 849 et 5 744 851 et s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole afin d'avoir l'autorisation nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre du plan de développement de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de Ferme Maquille inc. – Joan Dujardin ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-131

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de Ferme Maquille inc. – Joan Dujardin afin de lui permettre d'acquérir la ferme horticole sise sur les lots 5 743 468, 5 744 849 et 5 744 851 dans le rang Chenal Tardif à Pierreville.

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À THERRIEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – Déplacement de la Borne purge pour le Métro Rouillard et Frères Inc.

CONSIDÉRANT QUE Métro Rouillard et Frères Inc. procède présentement à un agrandissement de son commerce ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur de Métro Rouillard & Frères Inc. a dû déplacer la borne de purge au coût de 3 761,75 \$ (taxes en sus) et ce dû aux travaux d'agrandissement du Métro ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-132

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour le déplacement de la borne de purge au coût de 3 761,75 \$ (taxes en sus) à Therrien entrepreneur général.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables-Infrastructures » 02 413 00 721

17. DÉROGATION MINEURE – RICHARD ALLY, 124, rang de l'Île

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Richard Ally concernant une construction résidentiel nécessitant une modification à la marge latérale droite ;

CONSIDÉRANT la *résolution no. 269-2022*, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur séance du 22 mars 2022 qui fait part au conseil municipal de Pierreville de leur recommandation favorable

afin de permettre une dérogation pour la marge latérale droite à 1,35 m² alors que la marge prescrite au règlement de zonage est de 2 mètres ;

2022-04-133

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de monsieur Richard Ally ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Miron de la MRC Nicolet-Yamaska.

**18. DEMANDE DE MADAME JOANIE CHAMPAGNE ET
MONSIEUR ALEXANDRE LEMIRE – Clôture terrain de la
municipalité**

CONSIDÉRANT QUE madame Joanie Champagne et monsieur Alexandre Lemire lors de l'installation de leur clôture à l'arrière de leur propriété, sise au 96, rue Alice à Pierreville, ont empiété sur le terrain de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QU'IL est convenu que madame Joanie Champagne et monsieur Alexandre Lemire fasse le don de cette clôture à la municipalité pour régler ce litige :

CONSIDÉRANT QUE madame Joanie Champagne et monsieur Alexandre Lemire ont procédé à la vente de leur maison et demande que la clôture installée et payée par eux puisse demeurer en place afin d'éviter des frais de notaire ou de déplacement par un entrepreneur ;

2022-04-134

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le don de madame Joanie Champagne et de monsieur Alexandre Lemire à la municipalité de cette clôture qui est quelque peu sur le lot 60 306 048 et que cette résolution annulera la résolution 2021-04-137 passé le 12 avril 2021 et qu'à l'avenir cette clôture installée sur le lot 6 360 048-1 deviendra la propriété de la municipalité.

**19. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE
REVITALISATION**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Nathalie Traversy qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 233-2022 relatif au Programme de revitalisation des résidences*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 233-2022 relatif au Programme de revitalisation des résidences* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**20. ADOPTION 2^e PROJET DU RÈGLEMENT 232-2022
modifiant le règlement de zonage 160-2017 pour créer une zone
récréotouristique – camping Gaétan Mondou**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ne sont pas favorable au projet
d'installation de camping par monsieur Gaétan Mondou ;

2022-04-135

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mettre fin au
projet de règlement pour l'installation d'un camping par monsieur
Gaétan Mondou.

21. RÉOLUTION DROITS ACQUIS – 5 000 m².

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi
visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des
gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et
leurs pouvoirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 192 de cette loi est venue abroger
l'article 59.4 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
(LPTAA) qui permettait jusqu'alors à commission d'imposer, par
condition, un contenu minimal devant être introduit à titre de normes
impératives dans la réglementation d'urbanisme des municipalités local
(16 juin 2017) ;

CONSIDÉRANT QU'à compter de cette date (16 juin 2017), il devint
définitif que l'article 10 l.1 LPTAA ne pouvait plus empêcher la
construction d'une seconde résidence dans une superficie de droit acquis
qui en supportait déjà une ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est d'avis que son
règlement d'urbanisme devrait être modifié afin d'aller dans le même
sens que la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et
ainsi permettre les multi-résidences sur la superficie avec droit acquis ;

CONSIDÉRANT QU'en acquiesçant à cette demande, la Pierreville
serait en mesure d'accueillir des résidents supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu des
demandes citoyennes à cet effet et doit statuer ;

2022-04-136

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à la
Municipalité régionale de comté Nicolet-Yamaska ainsi qu'à l'Union
des producteurs agricoles d'entamer la discussion afin de régulariser le
schéma et le règlement d'urbanisme afin de permettre la construction de
multi-résidences sur la superficie avec droit acquis.

22. DEMANDE DE MORATOIRE – limite du littoral

ATTENDU QUE la carte qui définit la limite du littoral, aussi appelé
ligne des hautes eaux, ou limite de la zone d'inondation de récurrence
0-2 ans, n'est pas à jour ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) reconnaît l'inexactitude de la carte ;

ATTENDU QUE ladite carte est en cours de révision ;

ATTENDU QUE ce manque de précision impacte une étendue surestimée dans le territoire agricole ;

ATTENDU QUE le MELCC finance le pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre (Pôle d'expertise) afin d'identifier quelles pratiques durables sont applicables dans le littoral ;

ATTENDU QUE les travaux du Pôle d'expertise ne sont pas terminés ;

ATTENDU QUE ces conditions causent un préjudice aux producteurs agricoles ;

2022-04-137

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques de ne pas appliquer du mur à mur car à plusieurs endroits la zone 0-2 ans ne s'applique pas sur les terres agricoles en culture ;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à notre député monsieur Donald Martel, à la MRC de Nicolet-Yamaska, à l'UPA ainsi qu'au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

LOISIRS ET CULTURE

23. FÊTE NATIONALE – Autorisation signataires

CONSIDÉRANT QUE pour la préparation de la Fête nationale, certains contrats, ententes, demande d'aide financière ou autres devront nécessiter une ou des signatures ;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport des dépenses d'activités devra être fourni à la directrice générale à la suite de l'évènement ;

2022-04-138

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Josée Bussièrès ainsi que madame Marie-Pier Guévin Michaud à signer tous les documents nécessaires pour la Fête nationale qui est organisé par le Comité des Loisirs de Pierreville.

24. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDERANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDERANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDERANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDERANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSEQUENCE,

2022-04-139

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Pierreville proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

25. RÉOLUTION POUR L'UKRAINE

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus·(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus·(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus·(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-140

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE la municipalité de Pierreville condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, madame Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

26. RÈGLEMENT NO. 164-2017 – Vignettes de stationnement de la rampe de mise à l'eau – Modification de la grille tarifaire pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 164-2017, il est stipulé que la grille tarifaire doit être déterminée par voie de résolution du présent conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle grille tarifaire est la suivante :

Vignette annuelle pour les résidents : 0 \$ - dépôt de 20 \$

Vignette annuelle pour les non-résidents : 250 \$

Vignette journalière : 40 \$

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-141

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du Règlement no. 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau, tel que mentionné précédemment.

27. EMBAUCHE JOANIE COURCHESNE – Responsable Saison 2022 soccer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire embaucher une personne responsable pouvant s'occuper de l'organisation du soccer 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Joanie Courchesne est disponible pour ce travail, pour la saison estivale 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'analyse de toutes les tâches reliées à ce travail, les élus ont pris la décision d'offrir un montant forfaitaire de

3 000 \$ à madame Joanie Courchesne pour la saison estivale de soccer 2022. De plus, cette somme sera payée en 3 paiements égaux soit 1/3 au début de la saison, 1/3 à la mi-saison et 1/3 à la fin de la saison ;

2022-04-142

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher madame Joanie Courchesne comme responsable et entraîneuse pour le soccer de la saison estivale 2022 ;

QUE ses tâches seront les suivantes, sans toutefois les restreindre :

- Les rencontres avec la ligue durant la saison
- Les heures de responsable et d'entraîneur, si besoin y est
- Les heures pour aller faire les achats requis pour le soccer
- La préparation des lignes ainsi que toute autres tâches connexes

QUE sa rémunération sera de 25 \$ heure comme responsable et de 20 \$ heure comme entraîneuse, soit au même tarif que l'an dernier selon la résolution 2021-10-388 tout en respectant le maximum de 3 000 \$;

QUE le coût d'inscription est de :

Moustique : 40 \$

Peewee/Bantam : 80 \$

QU'un dépôt de 40 \$ sera exigé par participant pour un chandail.

28. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Cyclothon 2022 autorisation de circuler

CONSIDÉRANT QUE lors des festivités entourant la Fête nationale le Comité des Loisirs de Pierreville organisera un cyclothon durant l'avant-midi ;

CONSIDÉRANT QUE le cyclothon partira du centre communautaire de Pierreville, le 44 rue Maurault, pour se terminer à l'Hôtel de Ville, le 26 rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE le cyclothon consiste à deux parcours, soit un de 22 km et un autre de 12 km, passant par Odanak ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit avoir les autorisations nécessaires afin de circuler dans les rues de la Municipalité pour permettre une demande de permis d'événement auprès du ministère des Transports ;

2022-04-143

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Comité des Loisirs de Pierreville à circuler sur la rue Ally et sur les rangs Saint-Louis, du Petit-Bois, du Chenal-Tardif et de l'île ;

QUE le Comité devra obtenir l'autorisation du conseil de bande d'Odanak afin d'emprunter leurs rues municipales ainsi qu'au ministère des Transports pour l'utilisation de la route 132 et 226.

29. AFFAIRES DIVERSES

30. Autorisation de paiement Therrien Couture Jolicoeur – honoraires professionnels – dossier Hôtel Traversy (468,62 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a mandaté la firme d’avocats Therrien Couture Jolicoeur SENC afin de représenter celle-ci dans le dossier de la sécurité et de la salubrité du bâtiment de l’Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 7 décembre 2021 la facture des tarifs de ses procureurs pour la période terminée le 30 novembre 2021 ;

2022-04-144

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC dans le dossier de l’Hôtel Traversy, d’une somme de 468,62 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Services juridiques » 02 130 00 412*

31. Autorisation de paiement Therrien Couture Jolicoeur – honoraires professionnels – divers dossiers (405,00 \$ taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services des procureurs de la municipalité afin de clarifier certains points pour la tenue des séances de travail, préparation et envoi de courriels, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 janvier 2022 la facturation de la firme Therrien Couture Jolicoeur pour ces divers dossiers ;

2022-04-145

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement au montant de 405,00 \$ (taxes en sus) à la firme d’avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC pour l’avis juridique concernant ces divers dossiers.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Services juridiques » 02 130 00 412*

32. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Procès-verbal de la séance du 28 février 2022
- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel de mars pour le traitement des déchets (87,70 t.m.) et pour la récupération (22,63 t.m.)
- Environor – rapport de suivi des observations effectuées au 29 mars 2022

33. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-04-146

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h58.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
*Directrice générale/
greffière/trésorière*